

Mai 2020

Compte Rendu réunion RPX COVID du 30/04/20 .



ET TGV SE



La direction de l'axe souhaite faire évoluer le plan de transport à partir du 8 mai. Ses ambitions ont du être revues à la baisse suite aux annonces du gouvernement : 100km maximum pour les déplacements non professionnels et taux de remplissage des rames à 50%. Voici le plan de transport prévisionnel de l'axe Sud-Est :

- 8 mai 2020 : 18%
- 9 mai 2020 : 21%
- 10 mai 2020 : 23%
- Et à partir du 11 mai 2020: 35%

Précisément, les circulations sur l'Axe SE seront, à partir du 11 mai, en volume par jour de :

- 13 A/R Paris-Lyon
- 6 A/R Paris-Marseille
- 4 A/R Paris-Montpellier et Paris-Mulhouse
- 2 A/R Paris-Grenoble et Paris-Nice
- 1 A/R Paris-Annecy, Paris-Perpignan, Lyon-Nice, Lyon-Toulouse, Lyon-Nantes, Marseille-Rennes, Paris-Milan, Paris-Bâle et Paris-Genève.
- Demande de soutien de TER PACA avec 2 A/R Nice<>Marseille en UM TGV du 04 au 10 mai.

Nous ne connaissons pas à cette heure la répartition définitive des JS sur chaque site de l'ET TGV SE mais la direction ne prévoit aucune tournée pour le roulement TGV de St Etienne tant que des TGV ne sont pas origine ou destination de cette gare.

Bilan sanitaire sur l'ET TGV SE :

Pas d'agent en situation médicale inquiétante sur l'ET TGV SE. Les deux collègues qui étaient sérieusement touchés vont mieux.

Des personnes vulnérables peuvent-elles rester en confinement ?

La direction attend des mesures nationales précises mais le médecin d'établissement préconise que les agents fragiles attendent 3 semaines après le début du déconfinement .



Nettoyage cabine : Pas de cabine nettoyée, pas de train !

Depuis le début des mesures de protection, on peut constater de nombreux revirements de la direction. Le nettoyage des cabines n'échappe pas à la règle. Sud-Rail a du intervenir plusieurs fois, que ce soit pour la traçabilité, les fiches de procédures applicables aux entreprises de nettoyage où il manquait des parties essentielles comme les boutons de réglage des sièges ou le clavier du SIAC. Cette semaine encore, la direction voulait faire circuler une rame qui avait une fiche annonçant un nettoyage 4 jours auparavant. Les ADC qui sont munis de simples lingettes, n'ont pas les mêmes moyens que les prestataires qui interviennent. Nous avons fait remonter ce dysfonctionnement au directeur d'établissement, une enquête est en cours. Si vous n'avez pas la garantie du nettoyage de votre cabine, exigez son nettoyage avant toutes opérations.

La direction ne souhaitant pas pour l'instant donner de temps forfaitaire supplémentaire dans les journées pour le nettoyage des cabines, pour le DET, l'ADC doit prendre le temps nécessaire et le train partira quand l'ADC sera prêt.

Chômage Partiel : SUD-Rail intervient pour que cessent les dérives.

Plusieurs cheminots de l'établissement nous ont fait part de procédures non conformes au chômage partiel.

Un agent qu'il soit roulant ou sédentaire doit savoir à l'avance quand il sera au chômage partiel (JB pour les ADC, NC pour les sédentaires). En aucun cas il est à disposition du bureau de commande ou de sa hiérarchie. Un bureau de commande ne peut donc pas commander un salarié en JB pour le jour même. La mise en activité partielle entraîne la suspension du contrat de travail pendant les heures ou journées concernées : Nous ne devons en aucun cas être à disposition ou sollicités par l'entreprise.

Fourniture d'un masque pour le trajet domicile/ travail .

Le gouvernement vient d'annoncer l'obligation pour chaque citoyen d'être équipé d'un masque dans le cadre de ses déplacements domicile-travail (transports publics, covoiturage..). La SNCF participera à la prise en charge de l'achat de masques « grand public » lavables et réutilisables.

Une indemnité de 30€/mois sera attribuée pour l'achat de masques lavables et réutilisables. Pour les agents en télétravail, une indemnité de 15€ sera versée pour les frais de connexions.



Climatisation des cabines :

Un jour on nous préconise de ne pas mettre la climatisation, un autre le contraire. Pourtant des études montrent une possibilité de contamination par la climatisation.

Pour la direction le système de ventilation permet de renouveler l'air de la cabine. De ce fait si un ADC a éternué sans masque, au bout de X minutes (6 pour les rames) l'air de la cabine a été renouvelé et n'est plus chargé en virus. Par ailleurs, ce que le médecin du travail a confirmé lors de la CSSCT « avec toutes les précautions d'usage de la connaissance actuelle du mode de transmission » c'est que le virus n'est pas transporté par l'air sec. Les cas supposés de contamination par la ventilation, serait dus à la propulsion par un système de ventilation des gouttelettes de gens malades vers d'autres personnes situées à côté simultanément à plus d'un mètre.

Alors, faut-il conduire avec la climatisation ?

Le Médecin d'établissement attend la réponse de la task force - Globalement pour lui la clim est bénéfique car elle contribue au renouvellement d'air ; Si recyclage uniquement, l'argument ne vaut plus. Par contre la clim assèche l'air ce que le virus n'aime pas. La clim des cabines serait indépendante et généralement ne prend pas l'air des voyageurs. (visiblement différence entre les séries d'EM non TGV).

La délégation SUD-Rail attend des réponses précises. Plusieurs scientifiques évoquent une propagation aérienne du virus .

EV, Transports en commun, taxi.

Les EV seront au maximum limités et commandés en cabine arrière ou dans une partie réservée au personnel SNCF au bas de la voiture 3. La direction de l'ET en a fait la demande. Suppression des Bus, tram, métro qui seront remplacés par des taxis.

Utilisation des ADC :

La direction de l'ET TGV SE continuera à faire tourner les ADC qui souhaitent travailler sur les UP qui ont de la charge à assurer. Les agents qui habitent loin de leur dépôt seront maintenus à leur domicile si ils le demandent

RHR / Coupures :

Préalablement à la réouverture des foyers ORFEA plusieurs types d'opérations techniques vont avoir lieu afin d'éviter les risques sanitaires. Au-delà du nettoyage, elles concernent, entre autres, les traitements liés à l'eau et à l'air, à savoir :

- chocs thermiques des ballons d'eau chaude pour éliminer tout risque de légionellose, vérification des réseaux.
- nettoyage des mousseurs et douchettes, contrôle du bon fonctionnement des VMC.
- contrôle du bon fonctionnement des CTA (Centrales de Traitement d'Air), gaines techniques.



Les opérations de nettoyage des chambres, seront réalisées après chaque utilisation. Elles sont complétées régulièrement d'un nettoyage des surfaces de contact principales parmi lesquelles les tables, poignées de portes, rampes d'escaliers, les toilettes, les robinetteries, les boutons d'ascenseurs...

- Les chambres non contaminées seront nettoyées avec des produits désinfectants à chaque mise à blanc. La traçabilité de ces nettoyages/désinfections au niveau des sanitaires est assurée par le prestataire hébergement. Une traçabilité des opérations de nettoyage chambre est réalisée.
- Si le cas se présentait, une chambre contaminée serait décontaminée. Un protocole spécifique, avec des produits virucides (norme EN 14 476), a été établi par le prestataire. Remise à disposition de la chambre 6 heures après traitement.

Pour compléter l'assainissement, tous les locaux où cela est possible seront aérés par ouverture des portes / fenêtres, aussi souvent que possible (recommandé 2 fois par jour pendant 20 minutes).

Accès aux services des lieux de RHR = tous les repas devront être pris en chambre.

- Fermeture des espaces communs (salle TV, salle coupure, espaces jeux, salles fitness) ne permettant pas ou difficilement de respecter les gestes barrière.
- Fermeture de l'accès buffet Petit-déjeuner/Repas avec retrait de toutes les chaises dans les réfectoires.
- Pour les salles de coupures en résidence, poursuivre les coupures dans les chambres tant que le taux d'occupation le permet.
- Réouverture des salles de coupure en fonction des besoins, en respectant les règles de distanciation sociale.

En substitution :

- > Généralisation des livraisons des "sacs petit-déjeuner" sur tous les sites. Ces sacs seront distribués à l'accueil après lavage des mains des collaborateurs d'Orféa en respectant la distance d'1 mètre minimum en cas de queue à l'accueil (installation de rubanises et marquages au sol devant l'accueil).
- > Accès aux micro-ondes pour réchauffer les plats, adapté en fonction de la configuration des sites et de ses organisations (présence 24h/24 ou présence en coupure non 24h/24)

- Soit récupération à l'accueil après demande auprès du personnel ORFEA (lavage des mains avant et après réchauffage et désinfection du micro-ondes avant et après).
 - Soit à la charge de l'agent dans un espace dédié : affichage des règles barrière et marquage au sol à l'entrée de cet espace : pas plus d'une personne à la fois avec présence de gels pour lavage des mains avant et après et lingettes pour désinfecter le micro-ondes avant et après chaque utilisation.
 - Soit des livraisons faites par les agents eux-mêmes en respectant les gestes barrière et la distanciation d'1 mètre.
 - Accès aux boissons chaudes et distributeurs automatiques boissons/snack selon les sites en respectant les gestes barrière et la distanciation sociale (marquage au sol). Dans certains cas, le café est servi par le personnel Orfea.
- Dans toutes les situations où l'application des gestes barrières n'est pas possible, le port du masque est obligatoire.

En Hôtels

Les hôtels appliquent les consignes gouvernementales de gestes barrières. Les espaces communs restent fermés (salle restaurant, espaces de détente ...) Concernant le nettoyage, chaque hôtel a une procédure de « mise à blanc » qui lui est propre, c'est-à-dire de nettoyage complet de la chambre à chaque départ client, sauf pour les grands groupes comme Accor, Louvre, B&B ... qui ont des procédures communes à tous leurs établissements. Pour assurer une traçabilité, un suivi des chambres nettoyées est en général factuelisé sur un tableau récapitulatif (affichage tableau/papier) ou informatiquement.

QUIZZ de révision / questionnaires à distance :

Sur plusieurs UP la direction veut faire croire aux ADC que certains d'entre eux ont fait la demande d'avoir des QUIZZ de révision à faire à la maison ! Deuxième mensonge, ces quizz qui ne sont pas si anonymes que cela car votre tablette ou smartphone se connecte à votre compte office 365. Certaines questions sont ridicules du style : A PLY, je descends de la rame, j'aperçois un collègue que je n'ai pas vu depuis longtemps :

- Je vais à sa rencontre pour discuter et lui serrer la main.
- Je vais à sa rencontre, le salue de loin et discute en respectant les gestes barrières.

Ces QUIZZ ne sont en aucun cas pas obligatoires !

Suite à la table ronde nationale du 30 avril :

- La direction veut encore imposer la pose obligatoire d'un jour de repos 35h sur le mois de Mai; SUD-Rail a signifié son désaccord à cette mesure.
- Depuis plusieurs semaines, SUD-Rail pointait l'inégalité créée par la mesure unilatérale de l'entreprise qui pénalisait les agents à forts EVS dans la part du salaire. SUD-Rail a été entendu à minima avec l'intégration d'une partie des EVS dans l'assiette de calcul de l'indemnisation du chômage partiel.
- Concernant les gardes d'enfant après le 11 mai, en vue de maintenir le dispositif, la direction envisage de demander à chaque agent la fourniture d'une attestation de l'établissement scolaire certifiant que celui-ci ne peut accueillir l'enfant. SUD-Rail a pointé cette mesure, difficilement réalisable, et a demandé la mise en place d'un protocole permettant le maintien du dispositif jusqu'à l'arrêt officiel des cours.



Vos RPX SUD-Rail sur l'ET TGV SE :

Xavier SANLAVILLE : 06 16 69 08 26

Email: Sud.tgv.axe.se@gmail.com

Frederik MALLET : 06 11 15 34 63